

DÉCISION N°204-2024
**CONSULTATION AGRANDISSEMENT DE LA CRECHE DE SAINT-
MARCEL-DE-FELINES LES PETITS FELINS DECOMPOSEE 7 LOTS**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1 et R 2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Considérant la nécessité de faire procéder à l'agrandissement de la crèche de Saint-Marcel-de-Félines (création sur 24 m² environ d'un sas d'entrée et d'un espace pour les agents non accessible au public : salle de repos, vestiaires, douche),

Considérant le Rapport d'Analyse des Offres produit par le maître d'œuvre de la CC Forez-Est, l'Agence Ampère, dont le siège social est basé à Feurs, 8-10 rue du Colonel Combe (42110),

Considérant que cette consultation était décomposée en 7 lots :

Lot(s)	Désignation
1	Maçonnerie
2	Charpente bois étanchéité
3	Menuiserie Bois
4	Sol mince
5	Plâtrerie peinture
6	Electricité
7	Plomberie ventilation

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au mercredi 16 octobre 2024 à 12h00,

Considérant les propositions techniques et financières des candidats classés premiers pour chacun des lots, à savoir :

Pour le lot 1 : Maçonnerie, l'offre de la Société EGB ROUBI, dont le siège social est à Civens 95, impasse des Poteaux pour un montant de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241024-204-2024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024

Pour le lot 2 : Charpente bois étanchéité, l'offre de la Société CCM BOINON, dont le siège social est à Civens, 140 rue de l'Artisanat pour un montant de 16 693,90 € HT soit 20 032,68 € TTC,

Pour le lot 3 : Menuiserie Bois, l'offre de la société SARL M2D, dont le siège social est à Civens, 470 rue de l'industrie pour un montant de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC,

Pour le lot 4 : sol mince, l'offre de la société CHEMINAL SARL, dont le siège social est à Feurs, 13 rue du Colisée ZI du Forum pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC,

Pour le lot 5 : plâtrerie peinture, l'offre de la société Maison BROZE, dont le siège social est à Pralong, 419 route de la Menuiserie pour un montant de 5 001,70 € HT soit 6 002,04 € TTC,

Pour le lot 6 : Electricité, l'offre de la société CUISSON, dont le siège social est à Feurs, 8 rue du Capitole ZI du Forum pour un montant de 7 300 € HT soit 8 760 € TTC,

Pour le lot 7 : Plomberie ventilation, l'offre de la société SARL AYMAIN, dont le siège social est à Feurs, 4 rue Foyatier pour un montant de 5 911,62 € HT soit 7 093,94 € TTC,

Considérant que le seuil des 221 000,00€ en dessous duquel le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver les propositions financières et techniques des candidats classés premiers pour chacun des lots, à savoir :

Pour le lot 1 : Maçonnerie, l'offre de la Société EGB ROUBI, dont le siège social est à Civens 95, Impasse des Poteaux pour un montant de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC,

Pour le lot 2 : Charpente bois étanchéité, l'offre de la Société CCM BOINON, dont le siège social est à Civens, 140 rue de l'Artisanat pour un montant de 16 693,90 € HT soit 20 032,68 € TTC,

Pour le lot 3 : Menuiserie Bois, l'offre de la société SARL M2D, dont le siège social est à Civens, 470 rue de l'industrie pour un montant de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC,

Pour le lot 4 : sol mince, l'offre de la société CHEMINAL SARL, dont le siège social est à Feurs, 13 rue du Colisée ZI du Forum pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC,

Pour le lot 5 : plâtrerie peinture, l'offre de la société Maison BROZE, dont le siège social est à Pralong, 419 route de la Menuiserie pour un montant de 5 001,70 € HT soit 6 002,04 € TTC,

Pour le lot 6 : Electricité, l'offre de la société CUISSON, dont le siège social est à Feurs, 8 rue du Capitole ZI du Forum pour un montant de 7 300 € HT soit 8 760 € TTC,

Pour le lot 7 : Plomberie ventilation, l'offre de la société SARL AYMAIN, dont le siège social est à Feurs, 4 rue Foyatier pour un montant de 5 911,62 € HT soit 7 093,94 € TTC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241024-204-2024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024

ARTICLE 2

D'approuver la consultation correspondante et de passer commande.

ARTICLE 3

Dit que les crédits requis sont prévus au budget.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 24/10 :2024

Le Président,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241024-204-2024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024